



Pv pour violation au code dans zone ztl en Italie

Par **GIL FR**, le **02/10/2010 à 20:10**

Bonjour,
J'ai reçu un PV italien pour violation des normes du code de la route sur une zone à circulation réglementée (photo plaque d'immatriculation à l'appui!). J'ai lu que, dépassé 360 jours, l'amende s'annulait.

Date de l'infraction : 18.07.2009

Date du PV : 06.05.2010

Date de réception du PV par les gendarmes à mon domicile :

02.10.2010

Quelle date est à prendre en compte ? celle du PV ? ou celle de la visite des gendarmes ?

Merci d'avance pour votre réponse.